

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant:

(11_POS_240) Postulat Pierre Zwahlen et consorts en faveur de la formation de base des adultes

La commission se réunit le 8 avril 2011 à la salle de conférences 55 du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), rue de la Barre 8 à Lausanne.

Le Secrétariat Général du Grand Conseil a convoqué pour cette séance un nombre pair de commissaires, soit MM. Nicolas Rochat, Pierre Zwahlen (Socialistes), Frédéric Haenni et Daniel Mange (Radicaux), Michaël Buffat, Félix Glutz (UDC) et Alexis Bally (Verts), ainsi que M. Pierre-Alain Mercier, remplacé par Mme Claudine Amstein (Libéraux). Selon la répartition des sièges, un seul représentant UDC aurait dû être nommé. La Commission, sur proposition du Secrétariat Général, a accepté que le représentant UDC nommé à tort participe au débat, mais ne participe pas au vote final. M. Félix Glutz accepte de jouer ce rôle. Mme Claudine Amstein est confirmée en tant que présidente.

En l'absence de Madame la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, retenue par une séance gouvernementale convoquée à brève échéance, le Département est représenté par M. Séverin Bez, Directeur général de l'enseignement post-obligatoire.

M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de la séance. Nous le remercions vivement pour sa collaboration.

POSITION DU POSTULANT

Pour le postulant, il s'agit d'encourager la formation de base des adultes[1]. C'est un domaine où plusieurs villes et plusieurs communes sont actives en luttant notamment contre l'illettrisme, en favorisant l'apprentissage du français ou l'insertion sociale et professionnelle. Il affirme que le canton devrait faire sa part.

Il relève que la formation de base a un rapport étroit avec les efforts qui sont réalisés en matière de formation continue. Cela concerne souvent les personnes qui ont été en situation d'échec scolaire ou qui ont eu un parcours scolaire chaotique. Il existe un risque de marginalisation chez ces personnes. Toutefois, il nuance son propos en disant qu'une partie de ces personnes ont une activité professionnelle, mais elles présentent des lacunes en matière d'écriture et de lecture. Il énumère un

certain nombre de groupes ou d'associations qui sont actives par rapport à la thématique de l'illettrisme : Lire et Ecrire, Français en Jeu, Caritas, etc. Ceux-ci doivent être soutenus. Il relève que 15% de la population suisse a de la peine à écrire et à lire.

DISCUSSION GENERALE

Le représentant du DFJC signale que ce Département se soucie également de ces personnes marginalisées et a donné un mandat pour établir un rapport sur l'illettrisme qui devrait être terminé au printemps 2011. La Commission s'accorde sur le fait qu'il est difficile de connaître toutes les mesures prises actuellement pour lutter contre l'absence de formation de base. Sans cet état des lieux, il est impossible de répondre aux neuf points que comprend le postulat, notamment de financer les formations de formatrices et de formateurs et d'examiner la nécessité d'une base légale.

De cette discussion, il ressort très rapidement que les membres de la Commission sont convaincus de la nécessité de faire un état des lieux des besoins en formation élémentaire des adultes afin, si nécessaire, de prendre les décisions qui s'imposent pour compléter les éventuels manques.

Dans ces conditions, la Commission à l'unanimité prend en considération de manière partielle ce postulat. Par sa prise en considération partielle, la Commission demande au Conseil d'Etat un état des lieux sur les besoins en formation de base des adultes, un état des lieux sur les structures existantes cantonales, communales et privées ainsi qu'une liste des éventuelles mesures complémentaires.

[1] **M. Zwahlen** donne une description, dans le développement de son postulat, de ce qu'est une formation de base : "*Par formation élémentaire des adultes, on entend les connaissances de base nécessaires à toute personne, suisse ou d'origine étrangère, habitant le canton de manière stable, pour s'insérer tant socialement que professionnellement dans la collectivité locale. Ces connaissances de base sont liées aux savoirs essentiels et comprennent des connaissances linguistiques (expression orale, lecture, écriture), l'aptitude en calcul, l'aptitude en informatique de base ainsi que les aptitudes à apprendre. S'ajoutent à ces savoirs la prise en compte de la connaissance des ressources locales, des us et coutumes du lieu et de son histoire, de l'exercice des droits et devoirs liés à l'exercice de la citoyenneté. La formation élémentaire des adultes vise à fournir à plus ou moins long terme les outils nécessaires à une autonomie personnelle économique et sociale, condition d'un apport à la collectivité locale et cantonale.*"

Lausanne, le 5 mai 2011.

La rapportrice :
(Signé) *Claudine Amstein*